

Didier CAIRE
Conseiller municipal Europe Ecologie
Les Verts d'Aigues-Mortes
<http://camargue.europe-ecologie.net/>

Aigues-Mortes, le 23 juillet 2012

M. Cédric BONATO
Maire d'Aigues-Mortes
Hôtel de ville
Place St Louis
30220 AIGUES-MORTES

objet: accessibilité aux personnes handicapées – votre courrier du 13/07/12

Monsieur le maire,

Vous avez enfin daigné répondre à l'une de mes multiples sollicitations et j'y ai d'abord vu un signe heureux de l'intérêt que vous portiez à la cause des handicapés. Le contenu de ce courrier m'est apparu par la suite plus décevant. Il semble que l'importance du sujet vous échappe.

Vous évoquez les progrès accomplis par rapport à votre prédécesseur : certes, mais la loi Handicap a été votée en 2005 et fixe l'échéance d'*accessibilité totale de la ville* au 1er janvier 2015. Elle ne concerne pleinement que votre mandat (2008-2014).

Une décision importante du conseil d'Etat du 22 juin dernier vient de confirmer le caractère impératif de cette date du 1er janvier 2015 : *«Tous les équipements quels qu'ils soient doivent être rendus accessibles, sauf à justifier d'obstacles techniques qui ne pourraient être surmontés»*. Il reste donc effectivement deux ans et demi, sans dérogation possible.

La question n'est pas ce que l'on a fait mais ce qu'il nous reste à faire : en matière de voirie par exemple vous rappelez que les travaux en cours prennent en compte cette nécessité; c'est bien le moins et c'est obligatoire depuis le 1er juillet 2007. Le problème c'est que fin 2014 *la totalité* de notre voirie, nouvelle ou pas, devra être accessible.

Et l'accessibilité ne concerne pas seulement la voirie et les espaces publics (places, parcs, jardins, mobiliers urbains, trottoirs) mais *toute la ville* : les établissements recevant du public (ERP), les transports, les arrêts de bus et de cars, les installations sportives, culturelles, sociales, médico-sociales, scolaires et périscolaires, le parc de logement locatif... Il faut en outre prévoir un programme d'accompagnement : formation du personnel, sensibilisation du public.

Mes questions sont simples et dépourvues d'esprit polémique :

- Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) - qui devait être adopté avant fin 2009 - existe-t-il?
- Un état des lieux a-t-il été réalisé?
- La commission accessibilité créée il y a deux ans et demi se réunit-elle?
- Le diagnostic dont elle a la charge a-t-il été réalisé?
- Pourquoi ne présente-t-elle pas de rapports au conseil municipal (obligatoire chaque année)?
- Est-ce qu'un plan de travaux malgré tout a été envisagé?
- Une évaluation même grossière du financement nécessaire a-t-elle été faite?
- Un calendrier a-t-il été envisagé, même s'il doit dépasser l'échéance?

Je crains qu'à toutes ces questions la réponse soit «non» ou «ne sait pas», qu'il est évident que la commune ne sera pas en mesure de remplir ses obligations, et l'élu que je suis s'en alarme légitimement.

Un seul chiffre qui illustre le retard que vous avez fait prendre à la commune : il y a 2 ans, 82% de la population française était couverte par un PAVE mais pas Aigues-Mortes, pourquoi? (source : Rapport 2010 de l'Observatoire interministériel de l'accessibilité, *La Documentation Française*)

Pour finir vous évoquez hors de propos deux autres questions sur lesquelles je veux bien revenir :

Sur la question de l'aire d'accueil des gens du voyage : je me rappelle en effet avoir été élu avant vous et avoir approuvé et voté un projet de création près du rond-point de Malamousque que *vous* avez annulé en arrivant à la mairie - et je constate que 4 ans plus tard la commune ne remplit toujours pas ses obligations. L'ironie de l'histoire c'est que des travaux de terrassement avaient été engagés par l'ancienne municipalité et que c'est sur ce terrain que vient de s'installer un groupe de caravanes auprès duquel vous avez dépêché les forces de police.

De même sur les logements sociaux je m'alarme plus de votre inquiétante inertie - pas un seul logement créé depuis que vous êtes élu - que du choix malencontreux d'un site qui m'a conduit à m'abstenir.

Veillez agréer, Monsieur le maire, l'expression des mes salutations distinguées.

Didier CAIRE